Conseil Municipal du 5 février 2018 - 20 heures

Présents: Mesdames Dominique BARBOT, Virginie DELAHAYE, Alison PETIT, Corinne SERRE, Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Patrick BONDEUX, Jean LEFEVRE, Michel PARRAIN, Michel SAUTEREAU.

Absents excusés

Madame Géraldine GERIN Monsieur Bruno CAVOY Monsieur Jean-Claude DANET Monsieur David SUPPLICIAU Pouvoir de Monsieur Laurent GUILLEMIN à Madame Alison PETIT

Secrétaire de séance : Madame Alison PETIT

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des devis signés depuis le dernier Conseil Municipal. Il indique également qu'aucune subvention n'a été notifiée depuis le dernier Conseil Municipal.

En préambule de la séance, Monsieur le Maire donne lecture de deux cartes de remerciements adressées aux écoliers et à la municipalité pour les colis des ainés.

Par ailleurs, la Fondation du Patrimoine, les PEP 45 remercient la municipalité pour la subvention reçue, et l'AFM TELETHON pour l'organisation du TELETHON à Neuvy le 3 décembre dernier.

Le Président du Conseil Départemental répond à la motion votée par le Conseil Municipal le 6 novembre 2017 au sujet de la réorganisation des services de l'Unité Territoriale des Infrastructures Routières (U.T.I.R.) Bourgogne Nivernaise – Puisaye Forterre.

Monsieur le Maire indique que le point n°8 relatif aux tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les vacances de printemps 2018, est retiré de l'ordre du jour.

1- DEMANDE DE DEROGATION AUX RYTHMES SCOLAIRES - RENTREE 2018-2019

Un décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet aux communes ou établissements publics de coopération intercommunale compétents de proposer une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours. La date limite pour solliciter cette dérogation était fixée au 31 décembre 2017. La municipalité a exceptionnellement obtenu la possibilité de se prononcer sur cette demande de dérogation au début du mois de février, permettant ainsi une concertation avec enseignants, représentants de parents d'élèves, agents de l'école maternelle et responsable du service périscolaire pour organiser une enquête auprès de l'ensemble des parents d'élèves. Son résultat est sans appel : 85 % des parents s'expriment en faveur d'une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours. Un Conseil d'écoles extraordinaire s'est tenu le 29 janvier 2018 et a voté majoritairement en faveur d'une demande de dérogation pour une organisation de la semaine sur quatre jours à compter de la rentrée scolaire 2018-2019. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de solliciter auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale une dérogation à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelle et primaire du Groupe scolaire Prosper BAULT, pour une organisation de la semaine scolaire sur quatre jours, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, à compter de la rentrée 2018-2019.

2- HORAIRES DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE – RENTREE 2018-2019

Dans le cadre de la demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire, le Conseil Municipal doit également se prononcer sur les horaires souhaités pour chaque école, étant précisé que la pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30, que les journées de classe ne peuvent pas durer plus de 6 heures, les demi-journées, 3h30, et que la semaine scolaire comporte impérativement 24 heures d'enseignement. Le Conseil d'écoles extraordinaire réuni le 29 janvier dernier a validé la proposition des horaires suivants : le matin de 9h à 12h et l'après-midi de 13h30 à 16h30. Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de proposer à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale lesdits horaires.

3- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DES PONTS DE LA VRILLE

Suite aux intempéries survenues entre le 28 mai et 1er juin 2016, la commune a mandaté un bureau d'études pour examiner l'état des deux ponts situés sur la Vrille, rue Jean Jaurès. Les rapports d'inspections détaillées menées le 29 août 2016 concluent à la nécessité de procéder à de lourds travaux sur ces deux ouvrages. Le montant total des travaux s'élève à 164 940 € H.T. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet, décide de solliciter une subvention de 98 964 € auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2018, soit 60 % du montant de l'opération, et d'adopter le plan de financement suivant :

Travaux de réfection des ponts de la Vrille Montant prévisionnel du projet H.T.	164 940,00 €	
Subvention DETR 2018 Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux Soit 60 % du montant HT du projet	98 964,00 €	
Commune de Neuvy-sur-Loire Fonds propres Soit 40 % du montant HT du projet	65 976,00 €	

4- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU QUAI DE LOIRE - TANCHE 1

L'aménagement de Quai de Loire est un projet engagé depuis 2015. Les travaux d'assainissement se sont achevés en 2017. Les travaux à venir consistent en l'aménagement des quais de Loire d'une part, de la rue de la Madeleine, rue Girard et de la ruelle Saint Nicolas d'autre part, et enfin de la création d'un cheminement piéton sécurisé permettant d'accéder au pont de Loire. Le montant de ces travaux s'élève au total à 705 000 € H.T. Ils seront réalisés en 3 tranches fonctionnelles, la première correspondant en l'aménagement du Quai de Loire, pour 420 000 € H.T. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet, décide de solliciter une subvention de 252 000,00 € H.T. auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2018, soit 60 % du montant de l'opération, et adopte le plan de financement suivant :

Travaux d'aménagement du quai de Loire Montant prévisionnel du projet H.T.	420 000,00 €
Subvention DETR 2018 Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux Soit 60 % du montant HT du projet	252 000,00 €
Commune de Neuvy-sur-Loire Fonds propres Soit 40 % du montant HT du projet	168 000,00€

5- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX PRIORITAIRES D'ASSAINISSEMENT

En 2015, la collectivité a mandaté un bureau d'études pour la réalisation d'un diagnostic de l'assainissement collectif de la commune. Cette étude touche à sa fin, et les résultats définitifs sont connus. Trois zones de travaux prioritaires ont été identifiées : la rue des Aulnaies, la rue des Javances, et route de la Villeneuve. Ces travaux consistent en le remplacement des canalisations en lieu et place de celles existantes, ou en des réhabilitations ponctuelles. Le montant total de l'opération s'élève à 206 810 € H.T. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet, décide de solliciter une subvention de 82 724,00 € H.T. auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2018, soit 40 % du montant de l'opération, ainsi qu'une subvention de 79 724 € auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, soit 40 % des dépenses éligibles (199 310 € H.T.), et adopte le plan de financement suivant :

Travaux prioritaires d'assainissement	206 810,00 €	
Montant prévisionnel du projet H.T.		
Subvention DETR 2018		
Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	82 724,00 €	
Soit 40 % du montant HT du projet		
Subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne	79 724,00 €	
Soit 40 % des dépenses éligibles (199 310 € H.T.)		
Commune de Neuvy-sur-Loire		
Fonds propres	44 362,00 €	
Soit 21,45 % du montant HT du projet		

6- ETUDE DE FAISABILITE D'UNE CHAUFFERIE BOIS-ENERGIE - DEMANDE DE SUBVENTION

La salle polyvalente fonctionne actuellement avec trois modes de chauffage différents (convecteurs, centrale d'air électrique et chaudière fioul). Il est souhaitable d'optimiser le système de chauffage de cette salle. S'appuyant sur les compétences de l'Agence Locale de l'Energie de la Nièvre en bois-énergie, la commune a engagé une consultation auprès de plusieurs bureaux d'études pour réaliser une étude de faisabilité technique économique et financière. Une offre a été retenue, pour un montant de 2500 € H.T. L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) prévoit le financement de ce type d'étude au titre du programme « Climat Bourgogne ». A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet, sollicite une subvention de 1750 € auprès de l'ADEME, soit 70 % du montant de l'étude, et adopte le plan de financement suivant :

Etude de faisabilité d'une chaufferie bois-énergie Montant prévisionnel du projet H.T.	2 500,00 €
Subvention de l'ADEME Programme Energie Climat Bourgogne Soit 70 % du montant de l'étude	1 750,00 €
Commune de Neuvy-sur-Loire Fonds propres Soit 30 % du montant HT du projet	750,00 €

7- CAMP D'ETE 2018 - DEMANDE DE SUBVENTION

L'organisation d'un camp d'été destiné aux enfants 8 à 11 ans est envisagée à la Bourboule (Puy-de-Dôme) du 23 au 27 juillet prochains dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Une participation sera demandée aux familles pour les inscriptions. Le coût prévisionnel de ce camp s'élève à 3013 € pour l'hébergement des enfants et des animateurs en pension complète et pour les frais de transports. La Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre finance ce type de séjour. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de solliciter auprès de la CAF de la Nièvre une subvention de fonctionnement de 2410,56 € pour ce camp.

8- DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE DE SUIVI DU SERVICE INSTRUCTEUR DES DROITS DES SOLS Suite à l'élection du Maire et des Adjoints le 20 octobre 2017, le Conseil Municipal élit à l'unanimité, Monsieur Patrick BONDEUX comme représentant titulaire, et de Madame Corinne SERRE, comme représentant suppléant, au comité de suivi du service instructeur des droits des sols de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire auquel la commune a adhéré.

9- ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA VENTE DE PORTIONS DE CHEMINS RURAUX

Depuis de nombreuses années des portions de 3 chemins ruraux situés sur la Commune, le Chemin dit « du Mauvais Pas », le Chemin dit « des Calos », et le chemin dit « de Marvy », ont fait l'objet d'aménagements par les riverains, et ne sont, de fait, plus affectés à l'usage du public. Le Conseil Municipal, par délibération du 13 juin 2016, s'est prononcé en faveur d'une vente à l'euro symbolique de ces portions de chemins, considérant que leur continuité sera maintenue grâce une modification mineure de leur tracé. Pour ce faire, une enquête publique est nécessaire. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion des chemins ruraux dits « du Mauvais Pas », « des Calos », et « de Marvy », et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite du dossier.

10- COTISATIONS 2016 ET 2017 CONTRAT RIVIERES

Comme l'année passée, le Pays Bourgogne Nivernaise sollicite la commune pour sa participation financière au reste à charge du contrat Rivières « VRILLE-NOHAIN-MAZOU » pour 2016 et 2017, soit respectivement 882 € et 997 €. A 9 voix Pour et 2 Abstentions, Le Conseil Municipal approuve la répartition des charges restantes après subvention, d'un montant de 30 158 € en 2016, et 34 089 € en 2017 entre les communes et communautés de communes selon une clé de répartition fonction du nombre d'habitants concernés et du linéaire de cours d'eau, et décide d'inscrire la somme issue de cette répartition, soit 882 € pour 2016 et 997 € pour 2017, sur le budget 2018 de la commune.

11- CONTRAT GERAUD / ACTUALISATION TARIFAIRE 2017

Afin de régulariser le règlement des droits de place pour l'année 2017, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs des droits de place au 1er janvier 2017 comme suit :

- Marchands étalagistes Déballage de toutes sortes par m² de surface occupée ou couverte 0,26 €
- Commerçants non abonnés Supplément par m² 0,26 €
- Voitures ou camions en stationnement 0.53 €

et de confirmer la redevance annuelle à 635,47 €.

12- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE CINEMA ITINERANT

La convention signée avec l'association Sceni Qua Non pour assurer la projection de films à Neuvy est arrivée à son terme le 31 décembre 2017. L'association propose de renouveler cette collaboration pour l'année 2018, et de maintenir le montant de la participation obligatoire à 1 € TTC par habitant, pour un minimum de 12 séances de cinéma par an. Le prix des places serait de 5€ à tarif plein, contre 4 € auparavant, et de 3€ à tarif réduit contre 2,50 € auparavant. Les membres du Conseil jugent l'augmentation élevée, et souhaitent que le choix de l'association quant aux films diffusés corresponde d'avantage aux attentes du public. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de renouveler ladite convention pour une année à compter du 1er janvier 2018, et accepte le montant de la prestation de 1564 €. Un courrier sera adressé à l'association pour relayer les inquiétudes et souhaits de la municipalité.

Questions diverses:

Aucune question n'est soulevée.

Monsieur le Maire indique que 3 observations ont été portées au cahier de doléances, prises en compte et traitées par les services.

La parole est au public. Un administré souhaite connaître la finalité de l'étude de sécurisation de la rue des Vignerons et de la rue du Port au Bois évoquée en début de séance dans le cadre des décisions prises par Monsieur le Maire, par délégation du Conseil. Monsieur le Maire indique que l'étude est en cours, et que le bureau d'études mandaté présentera des propositions une fois l'étude terminée. Par ailleurs, la question du chauffage de la médiathèque est abordée. Elle sera relayée à nouveau auprès des services de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h.

Le secrétaire de séance,

Alison PETIT

Le Maire. Patrick BONDEUX